

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2016 QCCTQ 3027  
DATE DE LA DÉCISION : 20161202  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 430551  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Patricia Caron

---

Personne(s) visée(s) :

**9123-7701 QUÉBEC INC.**  
Transport Landross

NIR : R-037168-3

Demandeur

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9123-7701 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE :

MANAC

ANNÉE :

2011

NUMÉRO DE SÉRIE :

2M5131611B1124592

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : TRANSPORT R. LANDRY INC.

---

Patricia Caron  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> RLRQ c. T-12, R. 13.01.

<sup>2</sup> RLRQ c. P-30.3.